

**Vous n'avez pas de mutuelle,
ou votre mutuelle est trop chère pour vous ?**

La Complémentaire Santé Solidaire



Qu'est-ce que la CSS ?

La **Complémentaire Santé Solidaire** est une aide permettant d'accéder à une mutuelle de bonne qualité.

Vous pouvez choisir entre votre organisme d'assurance maladie, votre mutuelle si celle-ci est agréée ou un organisme complémentaire agréé.

Cette aide s'adresse aux personnes n'ayant pas plus de **1016 euros par mois** ou ne dépassant pas **12 193 euros de ressources annuelles**.

Pour qui ?



Combien cela me coûte ?



Selon vos ressources et votre âge :

- 50 à 59 ans : **21 euros/mois**.
- 60 à 69 ans : **25 euros/mois**.
- 70 ans et plus : **30 euros/mois**.

Cette aide vous permet d'accéder à un panier « 100% santé » sans aucun reste à charge !

Quel sera mon reste à charge ?



Avec la CSS vous bénéficiez de nombreux soins **sans reste à charge**. Et dans la plupart des cas vous ne payez pas vos prothèses dentaires, vos lunettes, vos prothèses auditives, vos dispositifs médicaux.

Chez Vosgelis, un **écrivain public** peut vous aider à constituer votre dossier.
Pour tous renseignements, appelez le **06 37 53 32 76**.